



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FÉVRIER 1012.

**Présents** : M. RAOULT, Mme GIZARD (jusqu'à 23 h 45), M. BODIN, Mme PLOUVIER, M. THIRY, Mme PORTAL, M. SALLE, Mme LÉTANG - Maires Adjointes - MM LARROQUE, DESPERT, Mmes CREACH, LEVY, MM. BENOURI, PERNA, Mme LE VAILLANT, M. AMSELLEM, Mmes SZLACHTER, BAGNOU, M. TOMASINA, Mme LOPEZ (jusqu'à 22 h 40), Mme RATEAU, M. CACACE, Mme DEJIEUX, M. GENESTIER, M. HAMMEL, Mmes HOTTOT et CANTON – Conseillers Municipaux.

**Absents** : Mme GIZARD (à 23 h 45, pouvoir à Mme PORTAL), M. FICHERA (pouvoir à M. SALLE), Mme BENOIST-PELLERIN (pouvoir à Mr BODIN), M. OURNAC (pouvoir à Mr DESPERT), Mme GERLACH (pouvoir à Mme PLOUVIER), Mme RAKOVSKY, Mme LOPEZ (à partir de 22 h 40), M. LAPIDUS (pouvoir à Mme HOTTOT).

### I – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur TOMASINA est nommé secrétaire de séance.

### II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE ET EXÉCUTOIRES À CE JOUR (ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.)

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation selon l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### III - RATIFICATION DU PROCÈS VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2011

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 24 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Mme LOPEZ et le Groupe RÉUSSIR LE RAINCY) RATIFIE LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011.**

**Le Groupe LE RAINCY À VENIR n'a pas pris part au vote.**

### 1.1 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012

Les dispositions législatives et réglementaires prévoient, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ce débat a lieu au plus tôt deux mois avant la présentation du Budget Primitif (BP).

Le vote du BP doit se tenir au plus tard le 31 Mars 2012. Le Débat a pour objet « *de permettre aux Élus d'être informés et de se prononcer sur les tendances de l'évolution des dépenses et recettes budgétaires, sur l'évolution de la fiscalité locale, sur le recours à l'emprunt et d'évoquer les principaux projets d'investissement à réaliser* ».

Il est à noter que le Débat d'Orientations Budgétaires concerne tout à la fois le Budget Principal de la Ville et le Budget Annexe d'Assainissement.

Afin de permettre une bonne compréhension du sujet et de favoriser le Débat, le plan de présentation du DOB reste le même que les années précédentes.

- I - Analyse de l'avancement des priorités du Budget 2011,
- II - Etude des contraintes du Budget 2012,
- III - Proposition de priorités pour les Orientations Budgétaires 2012.

### I- ANALYSE DU RESPECT DES PRIORITÉS 2011

#### 1. Maîtrise des dépenses de fonctionnement

La Ville a réussi à contenir ses dépenses de Fonctionnement malgré un environnement économique défavorable en 2011 :

- Inflation (+ 2,5 %)

- Hausse des indices des coûts du BTP (+ 4,1 %) ou de l'énergie auxquels sont indexés la plupart de nos contrats de sous-traitance

Le tableau présente l'évolution des charges principales de Fonctionnement de 2007 à 2011 (chiffres arrondis)  
Elles couvrent les frais de personnel, les achats et services externes, les frais financiers, les subventions versées

2007	2008	2009	2010	2011
16 080 000 €	16 015 000 €	15 357 000 €	16 452 000 €	15 910 000 €

Sur cette période, la moyenne est de 16 M €/an.

C'est un montant qu'il nous faut maintenir pour dégager une marge d'autofinancement suffisante et ainsi, limiter l'effort demandé aux contribuables locaux tout en maintenant le niveau de service public.

## 2. Réalisation d'un programme significatif de réfection des trottoirs et voirie

Les consultations des entreprises ont été lancées et les offres reçues et analysées. Il reste à passer le Marché de travaux de réhabilitation des chaussées et trottoirs, pour un montant de 720 000 €.

## 3. Poursuite de la politique relative à la diversité de l'habitat

La part de 25 % de logements aidés dans chaque nouveau programme immobilier s'est concrétisée en 2011 avec la livraison de 60 logements neufs dont 15 logements aidés. Ils viennent s'ajouter aux 122 logements livrés en 2010 dont 35 logements aidés.

L'acquisition de logements dans les immeubles anciens ou vétustes s'est poursuivie. La Ville a exercé en 2010 son droit de préemption sur la propriété du 40 allée de l'Eglise comprenant 12 logements. Malheureusement, juste avant la signature de l'acte de cession, début 2011, le propriétaire a décidé de conserver son bien.

Par ailleurs, les opérations de cession de logements précédemment acquis par la Ville, au 23 allée de l'Eglise et au 54 avenue Thiers, ont progressé pour aboutir à une signature d'acte début 2012.

Evolution de la pénalité SRU (tableau ci-dessous). La Ville continue à verser la pénalité SRU qui reste relativement stable :

2007	2008	2009	2010	2011
232 496 €	237 869 €	274 760 €	253 855 €	262 375 €

## 4. Poursuite du plan pluriannuel de sécurité de la Ville

4.1 – La Ville a complété son effectif de Police Municipale à 10 agents et a intégré l'arrivée de nouveaux agents début 2012. Par contre, l'installation de nouvelles caméras n'a pu être effectuée.

4.2- Le point majeur pour l'amélioration de la sécurité de la ville concerne la réalisation du Commissariat de Police du Raincy-Villemomble. Son financement a été acté suite aux nombreuses actions menées par le Maire, au niveau de l'Etat et de la Région. Son financement est assuré, le projet est maintenant lancé.

Les permis de démolir et de construire ont été délivrés et de nombreuses réunions techniques ont été menées avec la Préfecture de Police, la SNCF, RFF pour permettre le démarrage des travaux début 2012.

## 5. Mise en place du marché de la Résistance

Le marché « Résistance » a été mis en service dès le 30 Juin 2011.

## 6. Mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation de l'Hôtel de Ville sur 3 ans

Les services de la Ville ont établi une programmation des éléments à réhabiliter ainsi que les spécifications techniques nécessaires aux consultations des entreprises.

# II - ETUDE DES CONTRAINTES DU BUDGET 2012

Le Budget 2012 doit tenir compte de la situation économique générale qui aura un impact sur les recettes et les dépenses locales.

L'effort de redressement des comptes publics, par exemple, va entraîner, au mieux, un gel des recettes provenant de l'Etat (sans indexation à l'inflation prévue à 1,7% en 2012).

En outre, l'effort de péréquation entrepris pour réduire les disparités entre les territoires, va entraîner une redistribution d'une partie des recettes reçues de l'Etat vers les communes moins favorisées.

Par ailleurs, le recours à l'emprunt va être rendu difficile pour les Collectivités. Les disponibilités seront réduites et les taux fixes élevés pour les emprunts à long terme.

L'enjeu est difficile car :

- la Ville doit conserver ses capacités d'autofinancement des investissements avec des recettes qui stagnent et des dépenses qui augmentent mécaniquement avec les indices.
- Pour améliorer les recettes de Fonctionnement, il resterait l'évolution de la fiscalité sur les particuliers. La possibilité d'y recourir va être de plus en plus limitée compte tenu de la situation financière des ménages.

Pour réussir il faudra donc toujours **contenir les dépenses de Fonctionnement. Cela restera notre objectif principal lors de l'établissement du Budget Primitif 2012.**

## EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Les dépenses :**

- Masse salariale

Après un pic de dépenses en 2007, la Ville a entrepris une réduction réussie de la masse salariale sur 2009 et 2010. Celle-ci s'est stabilisée en 2011 à un niveau qui représente 57 % des charges de Fonctionnement. Ceci est considéré comme un seuil maximum, la moyenne pour les villes de la strate (10 000 à 20 000 habitants) est de 50 %.

- Dépenses d'achats et charges externes

Ces dépenses sont soumises à l'augmentation mécanique des prix des services, des produits et des matériaux. Elles restent difficiles à diminuer sans toucher à la qualité des services rendus, une attention sur les achats au quotidien permettra de contenir ces dépenses.

- Dépenses de la dette

La Ville n'a pas emprunté en 2010 et 2011. Ceci entraîne un effet de réduction des remboursements qu'il faut poursuivre.

Remboursement annuel	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (prévision)
Intérêts (en €)	458 167	470 222	402 193	410 980	374 154	361 000
Capital (en €)	1 142 311	1 085 965	1 009 000	1 020 908	1 012 028	945 000

- **les recettes**

1. Droits de mutation

Après une forte baisse en 2009, ils ont retrouvé un très bon niveau en 2010 que l'on a conservé en 2011. En 2012, ils ne devraient pas progresser car la raréfaction du crédit et l'augmentation des taux pourraient tasser les demandes d'acquisition

Recette des droits de mutation	2007	2008	2009	2010	2011
	1 074 831 €	788 497 €	472 169 €	1 046 319 €	1 054 998 €

2. Autres recettes

Les recettes, liées aux prestations fournies par les services municipaux, sont en légère hausse. Elles doivent se poursuivre par la nécessaire augmentation des taux.

## EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- **les recettes**

1. Les subventions

La démarche de recherche de subventions est poursuivie. On peut noter un tassement des recettes dans ce domaine, les Collectivités ou organismes ayant parfois plafonné leurs subventions sans indexation sur l'inflation.

- Autres recettes

En section d'Investissement, la recette déterminante est celle provenant de l'excédent des recettes de Fonctionnement sur les dépenses de Fonctionnement. C'est notre « capacité d'autofinancement » en Investissement.

Pour notre Ville, elle doit être d'un niveau suffisant pour couvrir tous les investissements nécessaires à l'entretien du patrimoine communal, en évitant d'augmenter l'endettement surtout en 2012 où il sera très contraint.

- **Les dépenses :**

En 2012, les dépenses d'Investissements budgétées devraient être proches du Budget 2011 sans recours à l'emprunt en intégrant les résultats du Compte Administratif 2011.

### III – PROPOSITION DES PRIORITES POUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

La plupart des priorités sont la poursuite des priorités déjà engagées dans le cadre de réalisations pluriannuelles.

#### 1. Poursuite de la maîtrise des dépenses de Fonctionnement

La maîtrise des dépenses de Fonctionnement reste, plus que jamais, une priorité pour notre commune. Les contraintes budgétaires énoncées pour 2012 conduisent tout à la fois à poursuivre les efforts et à limiter l'évolution de la fiscalité des ménages. La petite marge de manœuvre se trouvant peut être au niveau de la Taxe Foncière Bâtie.

Elles conduisent à proposer une augmentation raisonnable des taux pour 2012 de 1% sachant par ailleurs que les taux de base subiront une augmentation fixée par la Direction des Finances Publiques.

#### 2. Réalisation d'un programme de réfection des trottoirs et chaussées

Le travail technique et administratif, mené en 2011, doit permettre d'entamer rapidement en 2012 des réfections des voiries communales.

#### 3. Poursuite de la politique de la diversité de l'habitat

De nouvelles constructions immobilières sont programmées, elles comprendront le pourcentage de 25 % de logements aidés.

Également, la Ville poursuivra sa politique de préemption de logements anciens ou vétustes en vue de leur réhabilitation et la transformation d'un certain nombre en logements aidés. On peut déjà citer pour 2012 :

- l'acquisition du 33 et du 117 avenue de la Résistance
- la revente du 54 avenue Thiers et du 23 allée de l'Eglise

#### 4. Poursuite du plan pluriannuel de sécurité de la Ville

4.1 Les effectifs de la Police Municipale sont portés à 13 agents (déjà réalisé par l'embauche de 3 agents en Janvier 2012)

4.2 La mise en place du C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec Villemomble dont l'objectif est de coordonner toutes les actions de sécurité des biens et des personnes de nos deux villes.

4.3 Vidéo protection : Installation de nouvelles caméras et création du centre de surveillance en commun avec Villemomble.

4.4 La Ville poursuivra sa participation active à la réalisation du Commissariat par différentes actions :

- Démolition du 12 allée Clémencet
- Réalisation de la voie d'accès au Commissariat et au parc relais de stationnement par l'allée Clémencet
- Coordination des différents acteurs (Ville, SNCF, RFF) pour permettre la réalisation du projet suivant le calendrier suivant :
  - Début de la démolition : Avril 2012
  - Début du chantier de construction : Septembre/Octobre 2012

#### 5. Réalisation d'une pelouse synthétique pour le terrain de football

Le stade du 11 Boulevard du Nord accueille les activités sportives de plusieurs établissements scolaires et associations sportives (football).

Afin d'améliorer les conditions de la pratique sportive, il est prévu de réaliser une pelouse synthétique. Cette opération se fera dans le cadre du plan de rattrapage d'équipements sportifs du Département, initié par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

#### 6. Mise en place d'un programme pluriannuel de rénovation du Centre Culturel Thierry Le Luron

Le Centre Culturel Thierry Le Luron a été mis en service en 1972, il nécessite une rénovation et une modernisation. L'opération se déroulera dans le cadre d'un programme pluriannuel qui sera mis en place dès 2012.

#### 7. Mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation de l'Hôtel de Ville

Dans le cadre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville, la durée des travaux est sur 2 ans. Il s'agit particulièrement de réhabiliter :

- les chéneaux
- les façades (y compris le ravalement)
- les menuiseries extérieures

#### IV – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Poursuite de l'application du plan pluriannuel de réhabilitation des réseaux communaux d'assainissement, l'effort restera porté sur les réseaux structurants (boulevard du Midi et avenue de la Résistance).

#### 2.1 – DECLASSEMENT, CESSION ET DESAFFECTATION DE LA PARCELLE SISE 65 ALLÉE DU JARDIN ANGLAIS

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Délibération du Conseil Municipal N° 2007.09.09 en date du 5 Septembre 2007 relative au déclassement et à la cession de la parcelle sise 65, allée du Jardin Anglais et de Finchley,

**VU** la Délibération du Conseil Municipal N° 2007.12.09 en date du 12 Décembre 2007 relative à la cession de la parcelle sise 65, allée du Jardin Anglais et de Finchley (ancienne Maison des Jeunes),

**VU** la Délibération du Conseil Municipal N° 2007.06.10 en date du 25 juin 2007, relative à la diversité de l'habitat et, notamment, à la détermination de logements aidés pour les programmes immobiliers,

**CONSIDERANT** la proposition d'acquisition de cette parcelle présentée par la Société VINCI IMMOBILIER, pour un montant de 3 400 000,00 €,

**VU** l'avis de la Commission Concurrence et Transparence, réunie le 13 Février 2012,

**VU** l'avis de la Commission d'Urbanisme réunie le 15 Février 2012,

**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 7 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (Mme LOPEZ et le Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, suite au transfert des Associations utilisatrices dans les nouveaux locaux de l'ESAJ, à entériner la désaffectation des lieux.

**INFORME** que le déclassement définitif sera prononcé par le Conseil Municipal, suite à la constatation de cette désaffectation.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une promesse de vente portant sur cette même parcelle au profit de la Société VINCI IMMOBILIER, pour un montant de 3 400 000,00 €,

(la démolition des bâtiments, les coûts d'une éventuelle dépollution et d'un éventuel désamiantage devront être pris en charge par l'acquéreur).

**DIT** que la recette résultant de cette cession sera constatée au Budget de la Ville.

#### 2.2 – CESSION DU TERRAIN DU PLATEAU D'EVOLUTION SIS 26 AVENUE THIERS

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2241-1,

**VU** le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses Articles L 1,

**VU** la Loi N° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** l'Arrêté Ministériel en date du 17 Décembre 2001, relatif aux opérations immobilières mises en œuvre par les Collectivités et Organismes Publics,

**VU** le plan de l'emprise du Collège, ci-annexé,

**VU** l'avis de la Commission d'Urbanisme réunie le 15 Février 2012,

**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**CONSIDÉRANT**

- la volonté de la Ville d'améliorer les conditions d'accueil des élèves ;
- le projet de reconstruction du Collège JB COROT sur ce nouveau site ;
- que cette opération nécessite la cession à l'Euro symbolique par la Ville au Département de la Seine-Saint-Denis, d'une emprise de terrain issue de la parcelle cadastrée AB -344 - d'une superficie de 5 879 m<sup>2</sup> ;
- que cette cession intervient dans le cadre du Plan d'Investissement Exceptionnel approuvé par le Conseil général le 17 octobre 2010 ;
- l'avis de France Domaine, en date du 3 Novembre 2011, dont l'estimation est de 2 592 700 € ;
- le courrier de Monsieur BARTOLONE, Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, en date du 26 Septembre 2011 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 24 VOIX POUR, 8 CONTRE (Mme LOPEZ et les Groupes RÉUSSIR LE RAINCY et LE RAINCY À VENIR) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à céder au Département de la Seine-Saint-Denis, pour à l'Euro symbolique, l'emprise de terrain issue de la parcelle cadastrée section – AB n° 344 - d'une superficie de 5 879 m<sup>2</sup>, conformément au plan ci-annexé,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à cet effet au nom et pour le compte de la Commune,

### **3.1 – SIGNATURE DE L'AVENANT N°2011-1 AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE, AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la Convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis,  
**VU** l'avis de la Commission Education, Péricolaire, Jeunesse et Petite Enfance réunie le 14 Février 2012,  
**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme LOPEZ) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de financement (Contrat Enfance et Jeunesse) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

**DIT** que les dépenses inhérentes à cette Délibération sont inscrites au Budget Communal 2012 et les recettes constatées sur ce même Budget.

### **3.2 – SIGNATURE DE LA CONVENTION « VACAF AVE - AIDES AUX VANCANCES ENFANTS », AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la Convention « VACAF AVE » proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis,  
**VU** l'avis de la Commission Education, Péricolaire, Jeunesse et Petite Enfance réunie le 14 Février 2012,  
**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la Convention « VACAF AVE » proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

### **4.1 – CRÉATION D'UN CONSEIL INTERCOMUMNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE.**

**VU** les Articles L 2121-29 à L 2121.34 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux attributions des Conseils Municipaux,  
**VU** le Décret N° 2002.999 du 17 Juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de Coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance, qui prévoit notamment dans son article 2 la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, notamment dans ses articles 1,2 et 3,  
**VU** la Loi n°2007-297 relative à la Prévention de la Délinquance,  
**VU** l'avis de la Commission de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, réunie le 15 Février 2012,  
**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** le principe de création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – CISPD - avec la Ville de Villemomble.

**DIT** que la composition de cette instance fera l'objet d'une prochaine Délibération.

**DIT** que les travaux de cette instance seront présentés au Conseil Municipal chaque année.

### **5.1 – APPROBATION DE LA CONVENTION SUR L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET LE RACCORDEMENT DES POTEAUX D'ARRÊT DE BUS VEOLIA TRANSPORT, SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la Convention présentée par VEOLIA TRANSPORT le 27 Janvier 2012,  
**VU** l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie, réunie le 11 Février 2012,  
**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ET APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention relative à l'entretien, à la maintenance et au raccordement des poteaux de bus T.R.A., associés à des bornes d'information aux voyageurs sur le réseau d'éclairage public de la Ville.

## **5.2 – ADHESION AU S.E.D.I.F. DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLÉE DE CHAUVRY ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DU SAUSSERON.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 5211-1 à L 5212-34, L 5216-7-1, L 5211-18 et L 5711-1 et suivants ;

**VU** les Délibérations N° 034-2011 du 29 septembre 2011, du 27 septembre 2011, n°057 du 06 octobre 2011, n°2011-75 du 20 octobre 2011, n°2011-11-02 du 7 novembre 2011, n°G182-2011 du 26 septembre 2011 et n°52-2011 du 17 octobre 2011, des communes de Béthemont-la –Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel, Villiers-Adam, Valmondois et Butry-sur-Oise, approuvant cette demande d'adhésion ;

**VU** les délibérations du comité syndical du 19 octobre 2011 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la vallée de Chauvry et du conseil syndical du 26 octobre 2011 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée (SIEV) du Sausseron, demandant leur adhésion,

**VU** l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 11 Février 2012,

**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** l'adhésion au S.E.D.I.F. du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la vallée de Chauvry et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sausseron).

**DIT** que la présente Délibération sera notifiée au Président du S.E.D.I.F.

## **5.3 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, ASSURÉ PAR LE S.E.D.I.F.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi N°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

**VU** Le Décret N°95-635 du 6 Mai 1995 relatif au rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics,

**VU** l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 11 Février 2012,

**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** le rapport annuel du S.E.D.I.F. portant sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2010.

## **5.4 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT, ASSURÉ PAR LE S.I.A.A.P.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi N°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

**VU** Le Décret N°95-635 du 6 Mai 1995 relatif au rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

**VU** l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 11 Février 2012,

**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement assuré par le S.I.A.A.P., pour l'exercice 2010.

## **5.5 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010 DU S.I.G.E.I.F.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 11 Février 2012,

**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** le rapport d'activité du S.I.G.E.I.F. relatif à l'exercice 2010.

## **5.6 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS, ASSURÉ PAR LE S.I.T.O.M. 93**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la Loi du 2 Février 1998 relative au renforcement de la protection de l'environnement,  
**VU** la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,  
**VU** Le Décret N° 2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,  
**VU** l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 11 Février 2012,  
**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** le rapport annuel du S.I.T.O.M. 93 portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'exercice 2010.

## **5.7 – AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°2008-28/AOO RELATIF AU NETTOIEMENT DES VOIES COMMUNALES.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code des Marchés Publics,  
**VU** l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 11 Février 2012,  
**VU** l'avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie également le 11 Février 2012,  
**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 24 VOIX POUR, 3 CONTRE (Groupe LE RAINCY À VENIR) ET 3 ABSTENTIONS (GROUPE RÉUSSIR LE RAINCY) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**PREND ACTE** de l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un Avenant N°2 au Marché N° 2008-28/AOO relatif au nettoyage des voies communales, pour une durée supplémentaire de 4 mois.

**DIT** que les dépenses inhérentes à cette Délibération sont inscrites au Budget Communal.

## **6.1 – AVENANT AU MARCHÉ D'ASSURANCES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code des Marchés Publics,  
**VU** la Délibération N° 2008.01.06 en date du 22 Janvier 2008,  
**VU** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 Février 2012,  
**VU** l'avis du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 28 VOIX POUR ET 3 CONTRE (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PREND ACTE** de l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

**AUTORISE** le Maire à signer un Avenant au Marché des Assurances conclu en 2008 avec la compagnie AXA, dont le courtier est la Cabinet JADIS domicilié au Raincy - 71, avenue de la Résistance. Cet Avenant prolonge la durée du Marché d'une année.

**DIT** que la dépense inhérente à cette décision est inscrite au Budget Communal.

## **6.2 – AUGMENTATION DE LA PRIME D'INDEMNITÉ SPÉCIALE MENSUELLE DE FONCTION (ISMF) DES POLICIERS MUNICIPAUX.**

**VU** le Décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif à la perception d'une indemnité spéciale mensuelle de fonctions pour les fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale,  
**VU** la Délibération du Conseil Municipal N° 98.03.21 en date du 30 mars 1998 portant création d'un service de Police Municipale,  
**VU** l'avis de la Commission Sécurité réunie le 15 Février 2012,  
**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRES EN AVOIR DELIBERE,**



**AUTORISE** Monsieur Le Maire à augmenter la prime de :

- 18% à 20% pour les Agents relevant du cadre d'emploi des Agents de Police Municipale ;
- et de 18% à 30% pour le Responsable de la Police Municipale, si ce dernier relève du Cadre d'emploi des Chefs de Service de Police Municipale.

**DIT** que les dépenses inhérentes à cette Délibération sont inscrites au Budget Communal 2012.

### **6.3 – ADHESION DE LA VILLE DU RAINCY AU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ÉTUDES « PARIS METROPOLE »**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses Articles L 5211-18 et L 5211-61,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 5721-1 et suivants relatifs aux conditions d'organisation et de fonctionnement des syndicats mixtes des Collectivités Territoriales, des Groupements de Collectivité Territoriales et d'autres personnes morales de Droit Public,

**VU** les statuts du Syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole,

#### **CONSIDÉRANT**

- l'Article 3 de la Loi N° 2010-597 du 3 Juin 2010 relative au Grand Paris,
- que chaque membre est représenté par un délégué et un délégué suppléant,
- que ce Syndicat ne constitue pas un nouvel échelon administratif et ne substitue pas aux compétences respectives de chaque partenaire ou chaque collectivité,
- que chaque Collectivité membre de ce Syndicat doit en approuver les statuts,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 27 VOIX POUR ET 4 ABTECTIONS (Groupe RÉUSSIR LE RAINCY) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole.

**APPROUVE** le principe d'adhésion de la Ville du Raincy au Syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires à l'adhésion de la Ville du Raincy au Syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole et à signer les documents s'y rapportant.

**DÉSIGNE** un Délégué titulaire en la personne de Monsieur Le Maire, et un Délégué suppléant en la personne de Roger BODIN, Maire-Adjoint chargé des Finances.

**DIT** que les dépenses inhérentes à cette Délibération sont inscrites au Budget Communal 2012.

### **QUESTIONS DIVERSES**

1/ Prévion de date pour le prochain Conseil Municipal.

Fin de la séance à 0 h 25.

**Éric RAOULT**  
Ancien Ministre  
Maire du Raincy  
Député de la Seine-Saint-Denis